



PROTCOLE SANITAIRE

Relatif aux activités Ado à Mittersheim du 7 au 10 juillet 2020

Type d'accueils concernés :

- Ces activités ado concernent les adolescents de 11 à 15 ans (CM2 à 3ème)

Mise en œuvre :

Nombre de mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis est de 14 par jours. En effet afin de mettre en œuvre ces différentes mesures, nous privilégions un petit groupe d'adolescent (14) par jour et toutes nos activités seront en plein air. Le mot d'ordre est le respect de la distanciation physique. Lorsque cela ne sera pas possible le port du masque devient obligatoire. Le respect des mesures barrières nécessite des locaux adaptés et une organisation particulière des activités.

Suivi sanitaire

Le directeur de l'accueil, Renaud WESTER est la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

Communication avec les familles

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

Nous insistons sur ce point et l'importance de la place des parents dans ce rôle de sensibilisation !

Lieux d'activités

Les activités se passeront à Mittersheim.

L'état nous demande de respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :

- L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. (Équipe Mittersheim)
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. (Équipe Mittersheim)

- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour. (Équipe Mittersheim)
- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains sont prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. (la Mairie de Bazencourt a mis à disposition 2 litres de gel solution hydroalcoolique). L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle) dans les toilettes (Equipe Mittersheim)
- Le lavage des mains consistera à un lavage à l'eau et au savon (à défaut au gel hydroalcoolique) pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable.

Nous demanderons aux parents de respecter les normes de distanciation physique avec le port du masque lorsqu'ils déposeront leurs enfants et viendront le rechercher et d'éviter les regroupements au début et à la fin de l'accueil.

Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

▪ **Les règles de distanciation**

- Les activités sont organisées par petits groupes.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil (une journée)
- Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs (activités physiques et sportives). En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents. Par exemple lorsque nous rencontrerons d'autre colonie de vacance sur le site. Par contre, la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face.

▪ **Le port du masque (masques grand public)**

- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors des déplacements (Transport matin/soir dans le véhicule et lors des déplacements d'une activité à une autre, moment de transition activité/repas, etc).
- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- **Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.**
- Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

▪ **Les activités**

- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation et des gestes barrières. Sont prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles. C'est pourquoi un long travail de préparation a été fait avec le directeur de la structure de Mittersheim afin de repenser les activités (réduction du nombre d'enfants sur les voiliers, 1m de distance sur les canoé/kayak)
- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jeu, etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). .
- L'organisation d'activités en plein air est conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation lorsque cette dernière est requise. (groupe de 7 enfants et un adulte animateur)

▪ **Les activités physiques et sportives**

- Des activités physiques et sportives sont organisées dans le respect des mesures d'hygiène, de la réglementation applicable aux activités sportives et des prescriptions du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020.
- Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles sont pratiquées dans le respect des règles susmentionnées.

▪ **Les transports**

- Le transport se fait à l'aide d'un minibus conduit par un animateur. Le nombre d'enfants dans ce véhicule est de 7. Les règles de distanciation sociale ne pouvant s'appliquer dans ce transport, le port du masque est obligatoire pour les adolescents et le chauffeur.
- Le véhicule utilisé fait l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

▪ **La restauration**

Nous demandons aux parents de prévoir un repas tiré du sac pour leur enfant, afin de faciliter les manipulations. Cette année il nous est impossible de mettre en place les normes sanitaires en vigueur, d'autant plus sans avoir un coin cuisine/repas. Il est de la responsabilité des parents de prévoir de quoi conserver le repas.

Le lavage des mains est effectué avant et après le repas.

▪ **La prise de température**

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- Nous serons également équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

▪ **Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19**

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

▪ **Programme d'activité**

Départ à 7h45, place de la Mairie à Bazencourt

Retour à 18h, place de la Mairie à Bazencourt

G1 avec Renaud et G2 avec Pierre

	Mardi 7 juillet	Mercredi 8 juillet	Jeudi 9 juillet	Vendredi 10 juillet
Matin	9h début activités Mittersheim	9h début activités Mittersheim	9h début activités Mittersheim	9h début activités Mittersheim
Midi	Repas pique-nique + mini jeux	Repas pique-nique + apéro fin de camps mini jeux	Repas pique-nique + mini jeux	Repas pique-nique + apéro fin de camps + mini jeux
Après Midi	14h00 Début activités Activités aquatiques/ structure gonflable 16h Gouter	14h00 Début activités Activités aquatiques/ structure gonflable 16h Gouter	14h00 Début activités Activités aquatiques/ structure gonflable 16h Gouter	14h00 Début activités Activités aquatiques/ structure gonflable 16h Gouter

Activité Mittersheim : Tir à l'arc, Duathlon Tir à l'arc, Kanoé défis, Voile, vtt/ski nautique)

- Leur Facebook [Mittersheim Centre Nature, sport et famille](#)
- **Notre Facebook** : Camp ado bazon 2020 (afin de suivre à distance les aventures de vos enfants)

A _____, le _____

Signature